

Comme convenu, j'ai rencontré Mme Numa vendredi 7 avril, en fin d'après-midi. Voici ce qui est ressorti de notre discussion.

1) Concernant la formation continue

Les deux notions de l'agrégation interne 2018 sont les suivantes: Le vivant (texte); l'interprétation (dissertation). Le premier stage de formation continue (novembre 2017) portera donc sur ces deux notions. Le second stage (mars/avril 2018) portera sur la phénoménologie (à l'exclusion d'Heidegger, puisque ces dernières années, nous avons eu régulièrement des conférences sur Heidegger). Le stage de mars/avril 2019 portera sur les émotions.

Un programme de réflexions s'intitulant "Penia" a été mis en place dans les Académies d'Aix-Marseille et Versailles, portant sur le numérique comme objet pour la philosophie. Certaines conférences peuvent être disponibles.

2) Sur la préparation aux concours internes

Mme Numa invite tous les collègues à ne pas hésiter à s'inscrire à cette formation, notamment les collègues contractuels pour passer le capes interne. Cette année, une collègue est admissible à l'agrégation interne, et un collègue au capes interne. Pour des raisons purement conjecturels, le rectorat n'a pas pu fournir de salle pour pouvoir organiser des oraux blancs (les responsables de la formation ont pu trouver une salle à la Maison des sciences de l'homme); cependant le rectorat reste mobilisé pour que la préparation aux concours internes se passe le mieux possible.

Mme Numa a bien pris note de la demande de pouvoir organiser des écrits blancs dans le temps imparti les jours des épreuves. Comme toujours, ce sont les finances qui vont un peu dicter la loi. Mais plus il y a de candidats à la préparation, plus elle aura des marges de manœuvres pour négocier - par exemple s'il y a plusieurs candidats en Haute-Loire, il pourrait être possible d'organiser ces écrits blancs dans un lycée du Puy.

3) Concernant le bac

Mme Numa, et elle le regrette, ne pourra être présente lors des réunions d'entente et d'harmonisation, car elle sera prise par les oraux du capes externe.

J'ai rappelé la nécessité d'avoir un délai de correction le plus important possible - Mme Numa est parfaitement d'accord sur ce point.

De même, elle nous informe qu'il ne faut pas hésiter à l'appeler si des chefs d'établissement prévoient des surveillances d'épreuves après la remise des copies. Je vous ai communiqué la note de service nous dispensant de toute surveillance après remise des copies. Là aussi, ne pas hésiter à la faire valoir auprès des chefs d'établissement.

Mme Numa souligne la très grande probité du service des examens et concours du rectorat dans la répartition des copies entre les correcteurs, puisqu'il veille à ce que cette répartition soit la plus égalitaire possible pour que les correcteurs d'une même série aient le même nombre de copies à corriger (en comparaison, ce n'est pas toujours le cas à Versailles).

4) Sur le rapport du bac de l'Appep

Nous avons parlé du rapport du bac rédigé par l'Appep. J'ai mis l'accent sur les oraux de rattrapage: en effet, s'il y a un effort d'harmonisation des notes pour l'écrit du bac, il me semble que ce n'est pas du tout le cas pour l'oral de rattrapage - au sens où chaque correcteur

est renvoyé à une certaine solitude dans son jugement. J'ai donc émis l'idée que l'on puisse discuter de l'oral, identifier les difficultés rencontrées, se mettre d'accord sur quelques principes communs de notation, sur ce que l'on peut attendre du candidat, etc. Mme Numa répond favorablement à cette demande. Elle va se renseigner pour savoir s'il serait possible qu'un groupe de travail d'une petite dizaine de collègues puisse être mis sur pied afin de réfléchir sur l'oral du bac, ainsi que la participation orale en cours. L'un des avantages d'un groupe de travail est que cette réflexion se ferait en dehors du cadre de l'inspection.

5) Sur le métier

J'ai rappelé la situation de collègues qui ont des services extrêmement lourds en classes et donc en effectifs (parfois plus de 200 élèves), qui ne leur permettent pas de préparer dans les meilleures conditions leurs élèves. À ce titre, j'ai une nouvelle fois affirmé l'impératif des dédoublements en séries technologiques.

Mme Numa reconnaît que de telles situations pénalisent tout le monde (les élèves et les collègues). Elle m'assure qu'elle n'hésite pas à rappeler aux chefs d'établissement l'importance de ces dédoublements et s'appuie sur une recommandation du ministère adressée aux recteurs (suite à un long travail auprès du ministère de l'Appep, de l'Acireph et des syndicats). Force est de constater que cette lettre de recommandation n'a pas toujours été transmise aux chefs d'établissement. Enfin, il ne s'agit que d'une lettre de recommandation, qui ne remet pas en cause, sur ce point, l'autonomie des établissements.

Donc, pour le moment, il nous revient, dans chaque établissement concerné, de ne jamais manquer une occasion de réclamer ces heures de dédoublement auprès des chefs d'établissement.

Par ailleurs, la situation dans le Puy de Dôme est très tendue, du fait d'un nombre très réduit de TZR. Le rectorat est au courant ; Mme Numa a demandé à ce que ce nombre soit augmenté.

J'ai demandé à Mme Numa quelle était sa position concernant l'EMC, constatant que très peu d'entre nous étaient chargés de cet enseignement. Outre que le programme de l'EMC en terminale, et surtout en terminales technologiques, s'harmonise avec le programme de philosophie, ces heures d'EMC sont aussi un moyen pour les professeurs faisant l'essentiel de leur service en séries technologiques, de « soulager » quelque peu ce service.

Mme Numa souhaiterait savoir quels sont les lycées qui confient l'EMC aux professeurs de philosophie et lesquels ne le font pas, pour qu'elle puisse, lors de ses visites d'inspection, en parler avec le chef d'établissement le cas échéant.